



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CAPES

Question écrite n° 23210

### Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la préparation au concours du CAPES externe de documentation option gestion de Lille. En cours d'année, le 8 octobre 1998, une option à cet examen a été modifiée. Alors que l'épreuve initiale consistait en une « étude de cas de gestion », la nouvelle épreuve concerne une « étude d'un système technique dans ses dimensions industrielles et économiques ». Ce bouleversement pénalise fortement les candidats en documentation qui, préparés uniquement à la gestion, se voient demander des connaissances en électricité et en mécanique. C'est pourquoi il lui demande si, étant donné la date tardive à laquelle la modification est intervenue, il ne serait pas possible de proposer aux candidats de documentation pour 1998 un sujet à part qui resterait circonscrit à l'ancien programme.

### Texte de la réponse

La suppression de l'option gestion au CAPES de documentation est la conséquence de la modification introduite par l'arrêté du 17 août 1998 aux épreuves du concours externe du CAPET de technologie. Ce dernier concours ne comporte plus d'option et chaque épreuve porte à la fois sur les domaines industriels et économiques. Dans ces conditions il devenait inévitable de proposer aux candidats au CAPES de documentation une seule option constituée par la première épreuve d'admissibilité du nouveau CAPET externe de technologie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Franck Dhersin](#)

**Circonscription :** Nord (13<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23210

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 1998, page 6900

**Réponse publiée le :** 1er mars 1999, page 1242